



## Fiche de renseignements : Demande d'autorisation de transport d'armes à feu à autorisation restreinte et d'armes à feu prohibées

This form is available in English.

### Avant de commencer...

**Utilisez ce formulaire**, si vous êtes un particulier, pour présenter, au contrôleur des armes à feu, une demande d'autorisation de transport (AT) d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées.

**Le contrôleur des armes à feu de votre province ou territoire doit approuver votre demande d'AT avant que vous ne puissiez transporter légalement des armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées.**

**Vous pouvez également demander une AT par téléphone.**

Composez le 1 800 731-4000, si vous appelez du Canada ou des États-Unis, ou le 1 506 624-6626, si vous appelez de l'extérieur du Canada et des États-Unis.

**Vous pouvez inscrire toutes les armes à feu que vous voulez sur ce formulaire**, mais vous devez les transporter pour le même motif.

**Si vous désirez transporter une arme à feu pour plus d'un motif**, vous devez remplir un formulaire de demande distinct pour chacun des motifs.

**Si vous désirez obtenir plus d'une AT**, vous devez remplir un formulaire de demande distinct pour chaque demande d'AT que vous présentez.

**Les non-résidents doivent obtenir une AT pour importer temporairement des armes à feu à autorisation restreinte au Canada.** Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la partie A - renseignements personnels de cette fiche de renseignements.

**Les armes à feu prohibées ne peuvent pas être importées au Canada.**

**Si vous avez besoin d'espace supplémentaire**, fournissez tous les renseignements exigés sur une autre feuille, inscrivez votre nom et numéro de permis d'armes à feu au haut de la feuille et joignez-la à votre demande.

**Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire ou si vous avez besoin d'un autre formulaire de demande**, composez le 1 800 731-4000. Des renseignements supplémentaires et certains formulaires de demande sont mis à votre disposition sur [notre site web](#).

**N'oubliez pas...**

de suivre toutes les mesures de sécurité lorsque vous maniez des armes à feu.

**Les renseignements suivants donnent des explications concernant certaines parties du formulaire et vous aideront à répondre à certaines questions. Vous devriez lire les instructions au fur et à mesure que vous remplissez le formulaire. Si vous doutez toujours d'une question, composez le 1 800 731-4000 pour obtenir de l'aide.**

Postez votre formulaire de demande dûment rempli et toutes ses pièces jointes au contrôleur des armes à feu de votre province ou territoire. Pour obtenir l'adresse postale de votre contrôleur des armes à feu, composez le 1 800 731-4000 ou visitez [notre site web](#).

### A - Renseignements personnels

#### Case 1

Si vous n'êtes pas résident du Canada et si vous êtes titulaire d'un permis d'armes à feu canadien valide et de certificats d'enregistrement pour les armes à feu à autorisation restreinte que vous transportez au Canada, remplissez le présent formulaire de demande d'autorisation de transport (AT) ou composez le 1 800 731-4000 au Canada et aux États-Unis ou le 1 506 624-6626 à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Si vous n'êtes pas résident du Canada et avez rempli une « Déclaration d'armes à feu pour non-résident » (GRC RCMP 5589) dans le but d'importer temporairement des armes à feu à autorisation restreinte au Canada, composez le 1 800 731-4000 au Canada et aux États-Unis ou le 1 506 624-6626 à l'extérieur du Canada et des États-Unis pour demander une autorisation de transport.

#### Cases 3 et 4

Si vous avez déménagé, ou si vous comptez le faire sous peu, inscrivez votre nouvelle adresse domiciliaire dans les cases 3 a) à h). Inscrivez la date d'entrée en vigueur du changement d'adresse domiciliaire dans la case 3 i). Si votre adresse postale est différente de votre adresse domiciliaire, inscrivez votre adresse postale dans les cases 4 a) à f). Inscrivez la date d'entrée en vigueur du changement d'adresse postale dans la case 4 g).

Si votre adresse postale est identique à votre adresse domiciliaire, inscrivez un coche à la case « même que l'adresse domiciliaire » et n'inscrivez rien dans les cases 4 a) à g).

### B - Renseignements sur les armes à feu

#### Résidents canadiens qui importent des armes à feu à autorisation restreinte de façon permanente

Si vous êtes un résident du Canada qui importez une arme à feu à autorisation restreinte de façon permanente, vous n'avez pas à remplir la case 5 - Numéro de certificat d'enregistrement d'arme à feu. Vous devez inscrire le numéro d'enregistrement d'arme à feu (NEAF) dans la case 6.

# Fiche de renseignements : Demande d'autorisation de transport d'armes à feu à autorisation restreinte et d'armes à feu prohibées

## Cases 5 à 7

Énumérez toutes les armes à feu à autorisation restreinte et prohibées, y compris les armes de poing prohibées, que vous souhaitez transporter. Inscrivez le numéro de certificat d'enregistrement d'arme à feu dans la case 5 et le numéro d'enregistrement d'arme à feu (NEAF) dans la case 6. Si l'arme à feu que vous voulez transporter appartient à une autre personne, inscrivez le numéro de permis du propriétaire dans la case 7. Par contre, si elle vous appartient, n'inscrivez rien dans la case 7. Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour inscrire les renseignements sur les armes à feu, inscrivez les renseignements demandés aux cases 5, 6 et 7 sur une autre feuille et joignez-la à votre demande.

## C - Motif du transport

### Case 8

Inscrivez un coche dans la case qui décrit le motif pour lequel vous demandez à transporter votre arme à feu ou vos armes à feu. Ne cochez qu'une case. Si aucune case ne s'applique, cochez la case 8 p) et inscrivez le motif à côté de cette case. Si le motif du transport exige le numéro de permis de l'entreprise ou du particulier et si vous ne connaissez pas le numéro de permis, inscrivez le nom de l'entreprise ou du particulier.

### Motif du transport pour les non-résidents

Si vous ne résidez pas au Canada, vous devez choisir le motif du transport parmi ceux indiqués aux cases 8 k), m) ou n). Si vous avez une autre raison de transporter une arme à feu à autorisation restreinte au Canada, inscrivez un coche dans la case 8 p) et fournissez des renseignements supplémentaires dans l'espace prévu à cet effet.

**Les cases 8 c), i), l), m) et n)** s'appliquent seulement si vous transportez des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes de poing prohibées. Elles ne s'appliquent pas aux autres armes à feu prohibées. Les définitions suivantes peuvent vous aider à remplir cette section.

### Une arme à feu sans restriction est

- une carabine ordinaire, un fusil de chasse ou un fusil mixte qui n'est pas décrit ci-dessous comme étant une arme à feu à autorisation restreinte ou une arme à feu prohibée.

### Une arme à feu à autorisation restreinte est

- une arme de poing qui n'est pas une arme à feu prohibée;
- une carabine ou un fusil de chasse semi-automatique et à percussion centrale, qui n'est pas une arme à feu prohibée, dont la longueur du canon est inférieure à 470 mm (18,5 pouces);
- une carabine ou un fusil de chasse pouvant être déchargé lorsque sa longueur globale est réduite par repliement, par emboîtement ou autrement à moins de 660 mm (26 pouces);
- toute arme à feu désignée « à autorisation restreinte » par règlement (y compris quelques armes d'épaule).

## Arme à feu prohibée :

- Arme de poing pourvue d'un canon dont la longueur est égale ou inférieure à 105 mm (4,1 pouces) ou conçue ou adaptée pour tirer des cartouches de calibre 25 ou 32, sauf celle désignée par règlement pour utilisation dans les compétitions sportives internationales régies par les règles de l'Union internationale de tir [Fédération internationale de tir sportif];
- Une carabine ou un fusil de chasse qui a été modifié de sorte à en rendre la longueur globale inférieure à 660 mm (26 pouces);
- Une carabine ou un fusil de chasse qui a été modifié pour rendre la longueur du canon inférieure à 457 mm (18 pouces) lorsque la longueur globale de l'arme à feu est de 660 mm (26 pouces) ou plus;
- Une arme à feu automatique et une arme à feu automatique modifiée;
- Toute arme à feu désignée « prohibée » par règlement;
- Toute arme à feu fabriquée illégalement;
- Toute arme à feu qui n'est pas une arme de poing et qui, à la fois : tire des munitions à percussion centrale de manière semi-automatique, a été conçue à l'origine avec un chargeur détachable d'une capacité de six (6) cartouches ou plus, et a été conçue et fabriquée le 15 décembre 2023 ou après cette date.

## D - Dates et heures du transport

### Case 10

Inscrivez l'heure à laquelle vous transporterez vos armes à feu. Utilisez le système horaire de 24 heures. De l'espace est prévu pour deux périodes de temps (par exemple, si vous vous rendez à votre pratique de tir les mercredis et les samedis, vous pouvez inscrire les deux périodes de temps). Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, utilisez la case 11 f).

# Fiche de renseignements : Demande d'autorisation de transport d'armes à feu à autorisation restreinte et d'armes à feu prohibées

## Case 11

Sélectionner la case qui correspond le mieux à la fréquence du transport de vos armes à feu. Si vous faites une demande en vue de transporter votre arme à feu seulement une fois (par exemple, pour l'apporter à votre domicile à partir d'un point d'entrée, après l'avoir importée), choisissez la case 11 a). Si vous prévoyez transporter l'arme à feu régulièrement (fréquence quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle), choisissez la case pertinente. Si vous sélectionnez « hebdomadaire », précisez les jours de la semaine où vous transporterez l'arme à feu dans la case 11 f) « Détails ». Si aucune des cases ne décrit la fréquence de transport de votre arme à feu, choisissez la case 11 e) et fournissez une explication dans la case 11 f). Vous pouvez également utiliser la case 11 f) pour fournir d'autres renseignements au sujet des dates et des heures de transport.

## E - Itinéraire de transport

### Case 12

Le « lieu d'entreposage » est l'adresse du lieu où vous gardez votre arme à feu. Cette adresse devrait être celle que vous avez fournie au moment de l'enregistrement de votre arme à feu (par exemple, votre domicile). Remplissez la case 12 « Point de départ » seulement si vous transportez votre arme à feu ou votre arme de poing à partir d'un endroit autre que le lieu précisé au moment de l'enregistrement. Le « point de départ » peut être différent du lieu précisé au moment de l'enregistrement. Par exemple, vous pourriez transporter une arme à feu à partir d'une entreprise d'armes à feu après l'avoir fait réparer. Si vous faites une demande en vue de transporter l'arme à feu ou l'arme de poing à partir du lieu d'entreposage indiqué au moment de l'enregistrement, n'inscrivez rien à la case 12.

### Case 13

Inscrivez en lettres moulées le nom et l'adresse complète du lieu où vous transporterez l'arme à feu. Si vous la transportez à deux endroits ou plus, fournissez les mêmes renseignements dans le même ordre sur une autre feuille, puis joignez cette feuille à votre demande.

## F - Déclaration du demandeur

La personne qui remplit le formulaire doit signer et dater la demande.

## Liste de contrôle

### Avant de poster votre demande, avez-vous...

- répondu à toutes les questions pertinentes?
- fourni tous les renseignements sur les armes à feu?
- joint une autre feuille comportant des renseignements supplémentaires sur les armes à feu (au besoin)?
- joint une feuille distincte indiquant d'autres destinations (au besoin)?
- signé et daté la déclaration?



# Demande d'autorisation de transport d'armes à feu à autorisation restreinte et d'armes à feu prohibées

Protégé A  
une fois rempli

Réservé à des fins administratives

## C - Motif du transport

8. Sélectionner un motif seulement de la liste ci-dessous.

<input type="radio"/> a) Changement de résidence ou d'adresse où l'arme à feu est entreposée.	
<input type="radio"/> b) Transport aller et retour pour enregistrement, examen ou disposition par un agent de la paix, un préposé aux armes à feu ou un contrôleur des armes à feu.	
<input type="radio"/> c) Transport aller et retour chez un vérificateur d'armes à feu autorisé (armes à feu à autorisation restreinte et armes de poing prohibées seulement). Veuillez fournir le nom du vérificateur.	c1) Nom du vérificateur
<input type="radio"/> d) Transport aller et retour chez une entreprise d'armes à feu titulaire d'un permis aux fins de réparation. Veuillez fournir le nom de l'entreprise ou numéro de permis d'armes à feu.	d1) Nom de l'entreprise ou numéro de permis d'armes à feu
<input type="radio"/> e) Transport aux fins d'entreposage temporaire. Veuillez fournir le nom de l'entreprise ou du particulier ou numéro de permis d'armes à feu.	e1) Nom de l'entreprise ou du particulier ou numéro de permis d'armes à feu
<input type="radio"/> f) Transport aux fins de vente ou de consignation par une entreprise ou un particulier. Veuillez fournir le nom de l'entreprise ou du particulier ou numéro de permis d'armes à feu.	f1) Nom de l'entreprise ou du particulier ou numéro de permis d'armes à feu
<input type="radio"/> g) Transport aux fins d'exportation à un point de sortie (si vous ne prévoyez pas importer l'arme à feu de nouveau).	
<input type="radio"/> h) Transport d'un point d'entrée aux fins d'importation (armes à feu à autorisation restreinte nouvellement importées seulement). Veuillez fournir le numéro d'autorisation d'importation.	h1) Numéro d'autorisation d'importation
<input type="radio"/> i) Transport aller et retour d'un point de sortie/d'entrée (armes à feu à autorisation restreinte et armes de poing prohibées seulement).	
<input type="radio"/> j) Transport aller et retour d'une entreprise ou d'un particulier aux fins d'évaluation. Veuillez fournir le nom de l'entreprise ou du particulier ou numéro de permis d'armes à feu.	j1) Nom de l'entreprise ou du particulier ou numéro de permis d'armes à feu
<input type="radio"/> k) Transport aller et retour d'une exposition d'armes à feu. Veuillez fournir le numéro d'approbation d'exposition d'armes à feu (s'il est connu).	k1) Numéro d'approbation d'exposition d'armes à feu (s'il est connu)
<input type="radio"/> l) Transport par un instructeur du CCSMAF/CCSMAFAR (armes à feu à autorisation restreinte seulement).	
<input type="radio"/> m) Transport aller et retour d'un club de tir ou d'un champ de tir agréé pour le tir à la cible (armes à feu à autorisation restreinte et armes de poing prohibées seulement). Veuillez fournir les renseignements du club de tir/champ de tir.	m1) Nom du club de tir/champ de tir m2) Numéro d'agrément du club de tir/du champ de tir (s'il est connu)
	<input type="checkbox"/> Liste d'autres clubs de tir ou de champs de tir ci-jointe
<input type="radio"/> n) Transport aller et retour d'une compétition de tir sous les auspices d'un club de tir/d'un champ de tir agréé (armes à feu à autorisation restreinte et armes de poing prohibées seulement).	n1) Nom de la compétition n2) Lieu de la compétition n3) Numéro d'agrément du club de tir/du champ de tir (s'il est connu)
<input type="radio"/> o) Transport aux fins d'entreposage pendant la période nécessaire pour traiter une maladie mentale ou régler un problème semblable.	o1) Nom de l'entreprise ou du particulier ou numéro de permis d'armes à feu
<input type="radio"/> p) Autre motif. Précisez.	p1) Autre, précisez

# Demande d'autorisation de transport d'armes à feu à autorisation restreinte et d'armes à feu prohibées

Protégé A  
une fois rempli

Réservé à des fins  
administratives

## D - Dates et heures du transport

9. Dates du transport (5 ans maximum)

Dates du transport - **Du** (aaaa-mm-jj)

Dates du transport - **Au** (aaaa-mm-jj)

10. Heures du transport (système horaire de 24 h; p. ex. de 9:00 à 17:30)

Heures du transport 1 - **Du** (hh:mm)

Heures du transport 1 - **Au** (hh:mm)

Heures du transport 2 - **Du** (hh:mm)

Heures du transport 2 - **Au** (hh:mm)

11. Fréquence de transport (cochez seulement une case)

a) Transport unique

b) Hebdomadaire (précisez)

c) Autre (précisez)

d) Quotidien (précisez)

e) Mensuel (précisez)

11. f) Détails

## E - Itinéraire de transport

Si vous transportez l'arme à feu à plus d'un endroit, utilisez une autre feuille pour fournir les renseignements sur l'itinéraire.

### Du point de départ

Si le point de départ est identique au lieu d'entreposage, passez à la case 13. Sinon, remplissez cette section.

12. a) Nom de l'entreprise, de l'occupant (s'il s'agit d'une résidence privée) ou autre point de départ

12. b) Rue / Emplacement de la propriété

12. c) Bureau/Unité

12. d) Ville

12. e) Province/Territoire

12. f) Pays

12. g) Code postal

### À destination

Club de tir, champ de tir, armurier, nouvelle résidence, et ainsi de suite.

13. a) Nom de l'entreprise, de l'occupant (s'il s'agit d'une résidence privée) ou autre destination

13. b) Rue / Emplacement de la propriété

13. c) Bureau/Unité

13. d) Ville

13. e) Province/Territoire

13. f) Pays

13. g) Code postal

Cochez cette case si vous avez joint une ou des feuilles supplémentaires dressant la liste de plusieurs destinations.

**Retour au point de départ** - Cochez cette case si vous retournez l'arme à feu au « lieu d'entreposage » déclaré au moment de l'enregistrement ou à l'adresse apparaissant dans la case 12.

## F - Déclaration du demandeur

Commet une infraction aux termes de l'article 106 de la *Loi sur les armes à feu* quiconque, afin d'obtenir une autorisation, fait sciemment, oralement ou par écrit, une déclaration fausse ou trompeuse ou, en toute connaissance de cause, s'abstient de communiquer un renseignement utile à cet égard.

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans toutes les pièces jointes sont, à ma connaissance, exacts et complets.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date (aaaa-mm-jj)

Les renseignements recueillis dans le présent formulaire sont exigés en vertu de la *Loi sur les armes à feu*. Ils seront utilisés pour déterminer l'admissibilité et pour administrer et appliquer la législation relative aux armes à feu. Les droits des particuliers quant à l'information les concernant sont régis par la législation fédérale, provinciale ou territoriale applicable en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et, en outre, par les dispositions de la *Loi sur les armes à feu*.